



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 27437

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey interroge M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la préoccupation des boutiques de gestion concernant la mesure spécifique du conseil aux chômeurs créateurs. Depuis vingt ans, cette mesure était largement financée par le chèque conseil dispensé au candidat à la création d'entreprise ayant le statut de chômeurs. La présidente des boutiques de gestion, qui comptent 700 administrateurs et 600 conseillers répartis dans 265 lieux implantés en France, l'a alerté sur la suspension de cette mesure. Sachant que 30 000 à 40 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires du chèque conseil créent chaque année leur entreprise, elle lui demande quand cette mesure sera débloquée et si à l'avenir elle sera maintenue.

Texte de la réponse

L'accompagnement des créateurs d'entreprises est un facteur déterminant de leur réussite, notamment lorsqu'il s'agit de demandeurs d'emploi ou de personnes en difficulté pour lesquelles la création de leur entreprise constitue une solution à la reprise d'emploi ou à leur réinsertion sur le marché du travail. Pour mettre en oeuvre cet accompagnement, prévu par l'article L. 351-24 du code du travail, l'Etat a créé les chèques conseil. Ces chèques, délivrés aux créateurs, par la DDTEFP, sont utilisables, pour obtenir des conseils de diverses natures auprès d'organismes habilités. L'Etat prend en charge deux tiers du coût, le créateur un tiers. Pour l'année 2004, il a été inscrit sur la ligne budgétaire des crédits à hauteur de 6 MEUR. Ces crédits sont délégués en début d'année aux DDTEFP, à hauteur de 50 %. Les mesures prises par le Gouvernement en matière de régulation budgétaire n'ont pas permis que la deuxième délégation soit effectuée selon le calendrier initialement prévu pour le deuxième semestre 2003. Le retard pris pour mettre en place les crédits dans les DDTEFP combiné à une forte évolution de la création d'entreprise par les publics éligibles (+ 37 %) a pu conduire certaines DDTEFP à suspendre la délivrance des chèques conseil dès l'automne. Cependant cette situation a été régularisée lors de la mise à disposition des crédits au dernier trimestre.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27437

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2004

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8322

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1378